

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

Chronique d'histoire scolaire. 7: Vieusart, une tradition familiale de mécénat (1892-1914)

Wynants, Paul

Published in:

Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon

Publication date:

2007

[Link to publication](#)

Citation for published version (HARVARD):

Wynants, P 2007, 'Chronique d'histoire scolaire. 7: Vieusart, une tradition familiale de mécénat (1892-1914)', *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, vol. 21, numéro 1, pp. 19-36.

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

CHRONIQUE D'HISTOIRE SCOLAIRE

7. VIEUSART, UNE TRADITION

FAMILIALE DE MÉCÉNAT

(1892-1914)

Paul WYNANTS

Jusqu'en plein XX^e siècle, les familles de Dorlodot et apparentées se caractérisent par une forte implication au sein des œuvres catholiques, qu'elles soutiennent de leurs deniers de génération en génération. La présente contribution propose un aperçu de cet engagement à travers deux de ses manifestations : l'appui apporté aux écoles de l'institut des sœurs de la Providence et les initiatives développées, au plan local, à Corroy-le-Grand et à Vieusart.

1. Une famille d'industriels et de propriétaires

D'origine champenoise, les Dorlodot sont maîtres-verriers depuis le XVI^e siècle. Leur branche belge s'établit dans la région de Charleroi et, depuis le XVIII^e siècle, elle y fait fortune dans l'industrie. Elle se singularise par son soutien sans faille à l'Église et aux institutions qui en émanent.

Fils d'un patron de verreries, *Eugène-François de Dorlodot*¹ (Charleroi, 27-3-1783 – Bruxelles, 18-4-1869) épouse, en 1819, Thérèse Houyoux, fille d'un maître de forges. Il se réoriente vers la métallurgie. Il crée des usines importantes à Acoz, Bouffioulx et Bois-le-Tilleul (France, département du Nord). En 1858, il abandonne la direction de ses affaires, très prospères, à quatre personnes dont il sera question par la suite : ses fils Eugène-Charles et Léon, ainsi que ses gendres Tony del Marmol et Martial Leclercq. Conseiller communal de Charleroi de 1815 à 1818, il est bourgmestre d'Acoz durant trente-huit ans (1831-1869). Il est également sénateur catholique de l'arrondissement de Charleroi, de 1850 à 1863. Éligible au Sénat de 1836 à 1868, il possède un patrimoine immobilier important, notamment à Acoz, Bruxelles, Florennes et Saint-Aubin. La plupart de ses enfants et certains de ses petits-enfants figurent parmi les bienfaiteurs des écoles des sœurs de la Providence de Champion.

Son fils aîné *Eugène-Charles-Joseph de Dorlodot*² (Bruxelles, 1-2-1823 – Carlsbad, 25-7-1891) fait exception à la règle. Sur le modèle paternel, il se consacre aux activités industrielles, avant de prendre du champ. À Châtelineau, il construit le plus grand laminoir du bassin de Charleroi. En 1872, il cède les entreprises familiales à la Société Anonyme des Forges d'Acoz, dont il est administrateur. Il succède à son père comme premier magistrat d'Acoz, de 1869 à 1877. Il est aussi député catholique de l'arrondissement de Charleroi, de 1870 à 1874. Éligible au Sénat de 1863 à 1877, il est propriétaire à Acoz,

1. *Le Parlement belge 1831-1894. Données biographiques*, s. dir. J.-L. DE PAEPE et Ch. RAINDORF-GÉRARD, Bruxelles, 1996, p. 132 ; *Index des Éligibles au Sénat (1831-1893)*, s. dir. J. STENGERS, Bruxelles, 1975, p. 99 ; J.-L. DELAET, notice *Eugène de Dorlodot-Houyoux*, dans *Dictionnaire des patrons en Belgique. Les hommes, les entreprises, les réseaux*, s. dir. G. KURGAN et al., Bruxelles, 1996, p. 163-164.

2. *Le Parlement belge...*, *op. cit.*, p. 131 ; *Index des Éligibles...*, *op. cit.*, p. 99 ; *Dictionnaire des patrons...*, *op. cit.*, p. 164.

Bouffioux, Châtelet, Châtelineau et Ixelles. Il amorce une reconversion que suivront certains autres membres de la famille : il se désengage progressivement du monde des affaires.



Hortense Leclercq-de Dorlodot (1827-1901)
Détail du tableau peint par Pérignon en 1850
(Collection de Dorlodot à Vieusart)

Hortense-Marie de Dorlodot³ (Bruxelles, 30-7-1827 – Corroy-le-Grand, 24-7-1901) est le deuxième enfant du couple de Dorlodot-Houyoux. À Acoz, le 14 octobre 1844, elle épouse *Cyrille-Martial-Leclercq*⁴ (Fontaine-l'Évêque, 3-5-1811 – Corroy-le-Grand, 7-9-1887). L'intéressé est, lui aussi, fils de maître de forges. Pour le compte des Dorlodot, il dirige l'usine de Bois-le-Tilleul. Il reprend ensuite une partie des affaires de son beau-père. Éligible au Sénat de 1857 à 1887, il est propriétaire à Corroy-le-Grand et châtelain de Vieusart, où son épouse fonde l'école des sœurs de la Providence, avant d'établir d'autres œuvres.

La fille de Hortense, *Gabrielle-Marie-Thérèse-Augusta Leclercq*⁵, née à Sous-le-Bois (Maubeuge) le 11 novembre 1846 et décédée à Corroy-le-Grand en 1931, succède à sa mère comme bienfaitrice de l'école de Vieusart. Le 25 mai 1869, à Corroy, elle épouse *Benjamin-Henri-Ghislain Crombez*⁶ (Tournai, 14-3-1832 – Bruxelles, 23-8-1902). L'intéressé a de qui tenir. Il est le fils de Benoît Crombez, négociant tournaisien (1785-1854), qui a fait fortune en approvisionnant les armées de Napoléon en fourrage, puis a pris pied en Brabant wallon en épousant, en secondes noces (1811), Henriette-Françoise Lefèbvre, héritière de l'ancienne seigneurie de Walhain et de mille hectares dans le canton de Perwez. Richissime, Benjamin Crombez hérite des terres de Walhain en 1873. Il possède, en outre, 843 hectares en Flandre, dont 113 à Oostduinkerke, 166 à Ramskapelle, 110 à Lampernisse, 339 à Lombartsijde et 113 à Oostkerke. Il lance la station

3. *Annuaire de la noblesse belge*, 1857, p. 120, 1861, p. 143 et 1910, p. 407 ; R. DELOOZ, *À la découverte de Chaumont-Gistoux*, Lonzée, 1995, p. 84.

4. *Index des Éligibles...*, *op. cit.*, p. 313-314 ; *Dictionnaire des patrons...*, *op. cit.*, p. 164 ; É. MEUWISSEN, *Les grandes fortunes du Brabant. Seigneurs de la terre, capitaines d'industrie*, Ottignies-Louvain-la-Neuve, 1994, p. 165-166.

5. *Annuaire de la noblesse belge*, 1875, p. 127, 1891, p. 560 et 1910, p. 354 ; R. DELOOZ, *op. cit.*, p. 84.

6. *Index des Éligibles...*, *op. cit.*, p. 56 ; É. MEUWISSEN, *Les grandes fortunes...*, *op. cit.*, p. 150-154.

balnéaire de Nieuport-Bains. Également propriétaire à Thorembais-Saint-Trond, il est éligible au Sénat de 1873 à 1902. En 1931, Gabrielle Crombez-Leclercq légua à ses neveux, nés de Dorlodot, le « magnifique domaine de Vieusart », comportant « un superbe château, entouré d'un parc de 50 hectares, qui trône au milieu d'un bloc d'un seul tenant de 630 hectares », soit une des plus vastes propriétés foncières du Brabant wallon⁷.



Gabrielle Crombez-Leclercq (1846-1931)
 Détail d'un tableau peint par Jan Verhas en 1883
 (Collection de Montpellier)

7. É. MEUWISSEN, *Les grandes fortunes...*, *op. cit.*, p. 149, 153 et 164.

*Charles-Auguste-Joseph de Dorlodot*⁸ (Bruxelles, 10-6-1830 – Suarlée, 21-3-1902) est le troisième enfant du couple de Dorlodot-Houyoux. À Marchienne-au-Pont, le 1^{er} septembre 1852, il épouse Marie Pirmez, fille du futur sénateur catholique Sylvain Pirmez, une famille liée au groupe Solvay. Éligible au Sénat de 1879-1901, il possède des biens immobiliers importants à Floreffe, Montignies-le-Tilleul et Suarlée. Sa réputation de « combattant de la cause catholique » et de fondateur d'établissements d'instruction confessionnels, pendant la lutte scolaire de 1879-1884, est solidement établie. Il est notamment le bienfaiteur de l'école des sœurs de la Providence de Floreffe.

Ses enfants prennent la relève. Le chanoine *Henry de Dorlodot*⁹ (Marchienne-au-Pont, 15-7-1855 – Louvain, 4-1-1929), docteur en théologie, paléontologue et géologue réputé, professeur à l'Université catholique de Louvain, assure le relais à Floreffe. C'est également lui qui soutient l'école des sœurs de la Providence d'Acoz, après le retrait de son oncle Tony del Marmol. Sa sœur, *Maria-Caroline-Thérèse-Hortense-Ghislaine-Joséphine-Louise*¹⁰, troisième enfant de Charles de Dorlodot (Marchienne-au-Pont, 10-4-1859 – Suarlée, 2-11-1935), est la châtelaine de Suarlée. Célibataire, elle est la fondatrice de l'école des sœurs de la Providence dans cette localité. Elle s'engage en outre dans une

8. *Index des Éligibles...*, op. cit., p. 99 ; *Annuaire de la noblesse belge*, 1857, p. 120, 1861, p. 143, 1891, p. 645, 1910, p. 408, 1921, p. 205 ; É. MEUWISSEN, *Les grandes fortunes...*, op. cit., p. 165.

9. V. BARBIER, *Histoire du chapitre cathédral de Saint-Aubain à Namur depuis le concordat de 1801*, Namur, 1901, p. 276-277 ; J. THOREAU, notice *Henry de Dorlodot*, dans *Biographie Nationale*, t. 33, Bruxelles, 1966, col. 265-268 ; L. WALSCHOT, notice *Henry de Dorlodot*, dans *Nationaal Biografisch Woordenboek*, t. 9, Bruxelles, 1981, col. 211-216.

10. *Annuaire de la noblesse belge*, 1891, p. 645, 1910, p. 408, 1921, p. 205. Cf. aussi le souvenir mortuaire de l'intéressée, conservé aux ARCHIVES DE LA MAISON-MÈRE DE CHAMPION (AMM), boîte *Suarlée*.

foule d'œuvres catholiques¹¹.

Marie-Thérèse-Eugénie de Dorlodot¹² (Acoz, 13-8-1835 – Dinant, 12-5-1882) est le quatrième enfant du couple de Dorlodot-Houyoux. À Acoz, le 17 décembre 1855, elle épouse le baron *Antoine* (dit Tony)-Victor-Joseph del Marmol¹³, ingénieur des mines, né à Ensival, le 22-3-1832, associé à la reprise des affaires de son beau-père. Châtelaine du lieu, elle fonde l'école des sœurs de la Providence d'Acoz avec son époux. L'œuvre est prise en charge ultérieurement par le chanoine Henry de Dorlodot, son neveu.

Enfin, *Léon-Adrien-Joseph* de Dorlodot¹⁴ (Acoz, 24-3-1837 – Paris, 26-2-1918), fils cadet du couple de Dorlodot-Houyoux, est industriel, administrateur de sociétés sidérurgiques et charbonnières, châtelain de Lauspelle (Acoz) et de Tardais (France, Eure-et-Loir). Bourgmestre d'Acoz depuis 1877, il obtient concession du titre de baron le 20 juin 1892. Éligible au Sénat en 1882 et de 1886 à 1913, il possède des biens fonciers à Acoz et Schorisse. Comme premier magistrat de sa commune natale, il apporte un soutien décisif à l'école des sœurs de la Providence qui y est établie.

11. Membre du Tiers Ordre des Auxiliatrices des âmes du purgatoire, elle est secrétaire nationale et présidente provinciale de l'Association catholique internationale des Œuvres de Protection de la Jeune Fille, présidente de la Fédération des Cercles de Ménagères rurales de la province de Namur, présidente de la caisse de retraite "Pensons à la vieillesse" de Suarlée, présidente d'honneur de la confrérie du Saint-Sacrement de Suarlée.

12. *Annuaire de la noblesse belge*, 1857, p. 120, 1861, p. 143, 1891, p. 645 et 1910, p. 408.

13. *Ibid.*, 1876, p. 239, 1894, p. 1448, 1912, p. 91, 1922, p. 147.

14. *Index des Éligibles...*, *op. cit.*, p. 99-100; *Diogène. Annuaire international des notabilités, France-Belgique*, Paris, 1913, p. 843-844; *Annuaire de la noblesse belge*, 1857, p. 120, 1861, p. 143, 1891, p. 646 et 1910, p. 409.

2. Le domaine de Vieusart

Vieusart¹⁵ est une section de la commune de Corroy-le-Grand, elle-même limitrophe de Dion-le-Mont, Chaumont-Gistoux, Tourinnes-Saint-Lambert, Nil-Saint-Vincent, Corbais, Ottignies et Wavre. Localité à vocation agricole, Corroy compte 1558 habitants en 1846, 1393 en 1890, 1290 en 1910.

Propriété du baron Auguste de Beeckman, le vaste domaine de Vieusart (493 hectares) est vendu en 1854. Il inclut alors l'ancien château, la chapelle, la brasserie, la grange, les jardins, pelouses et autres dépendances (52 hectares), la ferme dite du château de Corroy (85 hectares), la papeterie de Gistoux, la fabrique de Bloquiamoulin (papeterie et brasserie), ainsi que d'autres biens. La majeure partie du patrimoine ainsi aliéné est acquise par Martial Leclercq, époux de Hortense de Dorlodot. Ce dernier possède 388 hectares à Corroy en 1857, 402 hectares trente ans plus tard. Sa fille, Gabrielle Leclercq, épouse Crombez, poursuit les acquisitions : elle porte le domaine à 591 hectares en 1921. Les Dorlodot, qui lui succèdent en 1931, l'agrandissent jusqu'à 730 hectares à la fin des années 1960¹⁶.

À une centaine de mètres à l'est de l'ancien manoir, M. Leclercq fait édifier, en 1858, un château de style Renaissance, sur des plans établis par l'architecte renommé Jean-Pierre Cluysenaer, à qui l'on doit entre autres les Galeries Saint-Hubert à

15. Sur Vieusart, A. COSYN, *Le Brabant inconnu*, Bruxelles, 1911, p. 255-256 ; R. DELOOZ, *op. cit.*, p. 83-84 ; E. DE SEYN, *Dictionnaire historique et géographique des communes belges*, 2e éd., t. 1, Bruxelles, 1933, p. 251-252 ; H. DESNEUX, *Le Brabant wallon*, Bruxelles, 1930, p. 61 ; J. TARLIER et A. WAUTERS, *La Belgique ancienne et moderne. Géographie et histoire des communes belges. Province de Brabant. Canton de Wavre*, Bruxelles, 1864, p. 271-281. On trouve des photos du château de Vieusart dans *Mémoire en Images. L'Entité de Chaumont-Gistoux*, édité par le Cercle historique de Chaumont-Gistoux, Bruxelles, 1999, p. 82-83.

16. É. MEUWISSEN, *Les grandes fortunes...*, *op. cit.*, p. 166.

Bruxelles, mais aussi les châteaux de Viron à Dilbeek et celui d'Argenteuil. L'édifice, considéré à l'époque comme luxueux, est une ample construction de 45 mètres de long et de 25 mètres de profondeur, bâtie en briques, avec anglées et cordons en pierre blanche. La façade sud-ouest est flanquée à chaque extrémité d'une tour carrée. Au-dessus de la toiture s'élançant de nombreuses tourelles. De beaux massifs et de grandes pelouses encadrent des étangs. Le tout forme, selon Cosyn, un « superbe ensemble »¹⁷, qui a « encore un aspect seigneurial ». C'est dans cette très belle demeure que réside la fondatrice de l'école de Vieuxart.



Le château de Vieuxart construit par l'architecte J.-P. Cluysenaer en 1858
(Photo de A. de Dorlodot-Dorjo, 2007)

17. A. COSYN, *op. cit.*, p. 256.

3. La création de l'établissement

L'intention de Madame Hortense Leclercq est de doter la paroisse de trois nouvelles institutions : une école gardienne, une classe de coupe et couture où, après avoir terminé leurs études primaires, les jeunes filles pourraient compléter leur formation en acquérant des connaissances pratiques, ainsi qu'une œuvre de distribution de soupe pour les élèves¹⁸. Son but est, écrit-elle, de « limiter l'audience de l'enseignement officiel-libéral, qui règne en maître à Corroy-le-Grand ». La bienfaitrice espère que l'école gardienne pourra « captiver les enfants dès leur plus jeune âge et faire aimer, par là, aux parents l'enseignement religieux ». Si cet objectif était atteint, elle pourrait envisager d'établir une école primaire privée ou de « conquérir l'actuelle », tenue par une institutrice communale¹⁹.

Durant l'été 1892, la fondatrice fait construire, à proximité du parc de son château, un bâtiment bien aménagé comprenant une habitation pour les religieuses, deux salles de classe et une chapelle. Le plan de l'édifice est calqué sur celui de l'établissement de Floreffe, érigé par d'autres membres de sa famille²⁰. Gabrielle Crombez-Leclercq, fille de la châtelaine, se rend en personne à la maison-mère de Champion pour demander l'envoi de trois sœurs, en vue de commencer l'apostolat vers la Toussaint 1892. Les supérieurs des sœurs de la Providence estiment qu'il est impossible, malgré la pénurie de personnel à laquelle ils sont confrontés, de « refuser sans désobliger les bienfaiteurs si bienveillants et si généreux » de l'école de Floreffe²¹. Outre le logement, l'ameublement et le chauffage,

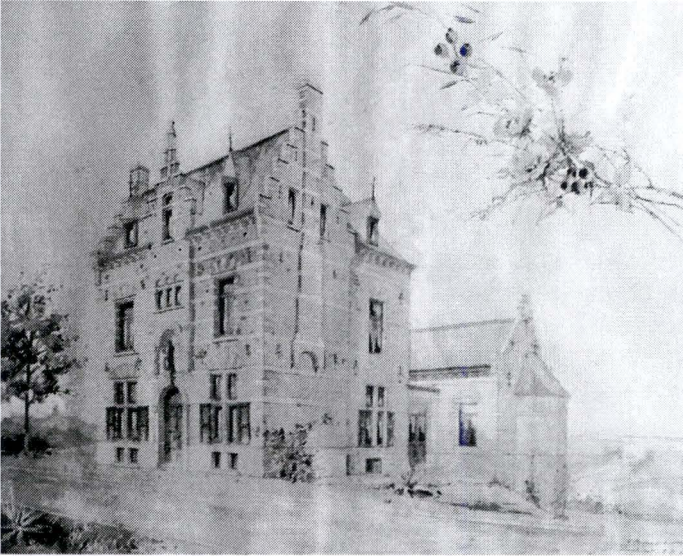
18. AMM, *Annales de l'Institut (=AI)*, t. II-2, p. 371-372.

19. AMM, lettre de Hortense Leclercq à la supérieure générale, 22-1-1892.

20. AMM, *AI*, t. II-2, p. 372. On trouve une photo de l'école de Vieuxart dans *Mémoire...*, *op. cit.*, p. 64.

21. AMM, *AI*, t. II-2, p. 372.

H. Leclercq s'engage à verser à chaque religieuse un traitement annuel de 500 francs²².



Projet pour l'école de Vieuxart
Gravure réalisée par P. Saintenoy, architecte, le 8 mars 1892
(Collection de Dorlodot à Vieuxart)

*à Madame Leclercq de
Dorlodot - 8. III. 92.
P. Saintenoy architecte*

Mention manuscrite au coin inférieur droit de la gravure de P. Saintenoy

22. AMM, convention passée entre H. Leclercq et Mère Luce, supérieure générale, 23-10-1892.

Le 24 octobre 1892, les sœurs de la Providence arrivent à Vieusart. Elles sont reçues par la bienfaitrice en son château, dont le luxe les frappe²³. Elles trouvent leur logis meublé et pourvu de tout le nécessaire. La bénédiction de l'établissement a lieu le dimanche suivant²⁴. Les classes commencent le 3 novembre et ne tardent pas à se peupler : une quarantaine d'élèves fréquentent l'école gardienne ; une vingtaine de jeunes filles suivent les cours de coupe et couture²⁵. La famille Leclercq se montre attentionnée : aux institutrices, elle procure de la viande, des légumes et des fruits. La petite communauté, qui vit bien et à peu de frais, est extrêmement satisfaite de son sort²⁶.

4. Expansion de l'œuvre

Madame Leclercq décède le 24 juillet 1901. C'est sa fille, Gabrielle Crombez, qui reprend l'établissement à sa charge²⁷. Elle est très prévenante pour les sœurs de la Providence, qu'elle traite avec tous les égards²⁸. La nouvelle bienfaitrice souhaite étoffer les services rendus à la population des environs. À cet effet, elle fait appel à deux congrégations françaises désireuses de renforcer leur présence en Belgique, à la suite de la promulgation des lois Combes hostiles aux instituts religieux²⁹. Des Filles de la Sagesse³⁰

23. AMM, lettre de sœur Marie-Alphonse à sa supérieure générale, 24-10-1892.

24. AMM, *AI*, t. II-2, p. 372.

25. AMM, lettres de sœur Alphonsina à sa supérieure générale, 14 et 28-11-1894.

26. *Ibid.*, 23-12-1892 et 10-2-1893.

27. *Ibid.*, 24-7-1901.

28. *Ibid.*, 27-9 et 8-11-1906.

29. *Ibid.*, 10-11-1902 et 11-12-1903.

30. Congrégation fondée à Poitiers (Vienne), en 1703, par Louis-Marie Grignon de Montfort et Marie-Louise Trichet. Maison-mère à Saint-Laurent-sur-Sèvre. On trouve la liste de ses établissements en Belgique dans P. WYNANTS,

s'installent ainsi à Vieusart pour soigner les malades et les vieillards³¹. Des sœurs de la Providence de Saint-André³² ouvrent une école primaire à Corroy-le Grand³³. Une nouvelle fois, les familles de Dorlodot et apparentées ne regardent pas à la dépense afin de promouvoir les œuvres catholiques.

À Vieusart, un épisode belgo-belge survient en septembre 1905. Faute d'alternative, l'institutrice de l'école gardienne doit être remplacée par une sœur flamande. Celle-ci ignore tout du wallon, dialecte utilisé par ses élèves. Elle ne donne pas satisfaction aux parents, qui redoutent qu'elle transmette « son accent » aux enfants...³⁴. À l'instar d'autres instituts enseignants, les sœurs de la Providence commencent à être confrontées à une pénurie de personnel³⁵. Il leur est impossible d'envoyer une religieuse francophone dans la localité.

Comme les vocations se raréfient, les supérieurs de Champion envisagent, un moment, de rappeler les sœurs de Vieusart à la maison-mère, pour leur donner une autre affectation. Le curé de Corroy, Madame Crombez et les institutrices elles-

Religieuses 1801-1975, t. 1, *Belgique-Luxembourg-Maastricht/Vaals*, Namur, 1981, p. 193-194, ainsi que dans la base de données *Le Vatican et les instituts religieux en Flandre et en Belgique 1802-1914*, réalisée par S. Leplae, consultable sur le site du KADOC : <http://www.relins.be>.

31. Elles y demeureront de 1903 à 1920 et seront remplacées par des Franciscaines de Wavre (1920-1934). Cf. P. WYNANTS, *Religieuses...*, *op. cit.*, p. 194 et A. TIHON, *Les religieuses en Brabant wallon*, dans *Revue d'histoire religieuse du Brabant wallon*, t. 18, fasc. 1, 2004, p. 19.

32. Congrégation fondée à Hotviller (Moselle), en 1806, par l'abbé Antoine Gapp. Maison-mère à Peltre. Sur ses établissements en Belgique, cf. P. WYNANTS, *Religieuses...*, *op. cit.*, p.183-185.

33. Elles resteront à la tête de cet établissement de 1902 à 1977 (*Ibid.*, p. 184 et A. TIHON, *Les religieuses...*, *op. cit.*, p. 19).

34. AMM, lettre de sœur Madeleine à sa supérieure générale, 28-9-1905.

35. P. WYNANTS, *Les sœurs de la Providence de Champion et leurs écoles (1833-1914)*, Namur, 1984, p. 90-91.

mêmes s'alarment de cette perspective. La direction de la congrégation se rend à leurs instances³⁶.

L'école primaire communale de filles de Vieuxart est longtemps dirigée par une institutrice laïque³⁷. En 1912, l'intéressée, Elisa Marricq, épouse Detry, est souffrante. Elle envisage de demander sa mise en disponibilité pour raison de santé³⁸. Puis elle sollicite son départ à la retraite³⁹. Une sœur de la Providence est nommée à sa place, le 28 septembre de cette même année⁴⁰, avec traitement annuel de 1200 francs. L'administration communale de Corroy-le-Grand exige que cette enseignante occupe l'habitation attenante à l'école. Il faut donc lui adjoindre une consœur, avec laquelle elle forme une petite communauté distincte, œuvrant à quinze minutes à pied de celle du château⁴¹. En 1917, les autorités locales se montrent plus conciliantes : elles autorisent l'institutrice communale à s'établir dans la propriété de G. Crombez. Vieuxart ne compte plus, dès lors, qu'une seule communauté de sœurs de la Providence⁴². Celle-ci se maintiendra jusqu'en 1950, cédant la place aux Filles de Marie de Willebroek⁴³.

*

* *

36. AMM, lettre de sœur Alphonsina à sa supérieure générale, 22-10-1906.

37. ARCHIVES COMMUNALES DE CORROY-LE-GRAND, délibérations du conseil communal, 13-9-1890 et 13-6-1912.

38. *Ibid.*, 13-6-1912.

39. *Ibid.*, 18-8-1912.

40. *Ibid.*, 28-9-1912.

41. AMM, *AI*, t. II-2, p. 372.

42. *Ibid.*

43. Fondées en 1792, à Willebroek, par Marie-Magdalena van Leuven et Christina Morian. Ces sœurs tiendront l'école de Vieuxart de 1950 à 1966. Cf. P. WYNANTS, *Religieuses...*, *op. cit.*, p. 131 et A. TIHON, *Les religieuses...*, *op. cit.*, p. 19.

À première vue, le passé du couvent de Vieusart n'incite guère à une réflexion sur les clivages qui traversent la société belge, notamment dans le champ clos de l'enseignement⁴⁴. Cependant, il invite les historiens à étendre les investigations sur le mécénat des notables catholiques et ce sous quatre angles d'attaque.



L'école catholique de Vieusart
(Photo de M.-A. Collet, 2006)

44. Voir, entre autres, P. WYNANTS, *École et clivages aux XIX^e et XX^e siècles*, dans *Histoire de l'enseignement en Belgique*, s. dir. D. GROOTAERS, Bruxelles, 1998, p. 13-85.

Primo, qui dit mécénat dit fortune. On a vu que cette dernière s'accumule dans différents secteurs d'activité, selon des modalités diverses. Tantôt, rente foncière et profits industriels se combinent : mieux que tout autre, Éric Meuwissen a épinglé la propension des « parvenus », toujours présents dans les conseils d'administration, à acquérir de vastes domaines afin de matérialiser leur puissance⁴⁵. Tantôt, les deux types de patrimoine se succèdent. On sait ainsi qu'aux débuts de la révolution industrielle, de nouveaux entrepreneurs trouvent dans les revenus de la propriété immobilière la mise de fonds initiale qui leur permet de lancer leur firme⁴⁶. En sens inverse – on l'a vu avec certains Dorlodot – des industriels se dégagent progressivement des affaires, fortune faite, pour se muer en *gentlemen farmers* et en châtelains. Autant que faire se peut, il serait intéressant de dresser, pour notre région, une sorte de « cadastre des fortunes », en étant attentif aux glissements qui se manifestent en son sein. De la sorte, nous pourrions mieux interpréter des situations particulières, en les replaçant dans un contexte plus général.

Secundo, les milieux de grands notables du XIX^e siècle forment des cercles assez fermés, au sein desquels les rapports de famille sont généralement étroits. L'historiographie récente l'a montré, par exemple à travers l'étude sociographique des vocations religieuses⁴⁷. Il serait utile de systématiser de telles enquêtes à propos du mécénat scolaire. Ce n'est pas un hasard si – avec les Dorlodot et apparentés – les sœurs de la Providence peuvent s'appuyer sur un véritable réseau de bienfaiteurs,

45. É. MEUWISSEN, *Les grandes fortunes...*, op. cit. Voir aussi ID, *Richesse oblige. La Belle Époque des grandes fortunes*, Bruxelles, 1999.

46. Cf. notamment R. LEBOUTTE et al., *Un siècle d'histoire industrielle (1873-1973). Belgique, Luxembourg, Pays-Bas. Industrialisation et sociétés*, Paris, 1998, p. 18.

47. M. PARET et P. WYNANTS, *La noblesse belge dans les ordres religieux et les congrégations 1801-1960*, dans *Revue Belge d'Histoire Contemporaine*, t. 30, 2000, p. 493-539.

subdivisé en dynasties actives dans différentes régions du pays : au fil du temps, les parties construisent un partenariat que consolident des relations de confiance réciproques. Ce sont ces « nébuleuses de mécènes » que la recherche devrait s'attacher à reconstituer, au cours des prochaines années.

Tertio, les progrès réalisés en histoire locale compléteraient utilement pareille démarche. D'une part – on l'a vu avec Gabrielle Crombez – un bienfaiteur peut soutenir simultanément plusieurs congrégations en un même lieu. D'autre part, comme on l'a signalé pour Maria de Dorlodot, un mécène limite rarement son champ d'action au seul domaine scolaire, mais il s'engage souvent sur d'autres terrains. Le panorama que l'on pourrait ainsi dresser, localité par localité, famille par famille, serait riche d'enseignements : au cas par cas, il permettrait d'appréhender tout l'éventail des institutions promues ; par là même, il éclairerait, à la base, les modalités d'édification du « pilier » catholique.

Quarto, le cas de Vieusart incite à nuancer l'interprétation du phénomène qualifié, parfois un peu cruellement, de « paternalisme charitable ». Les analyses menées en termes de rapports de pouvoir, dont j'ai moi-même souligné l'intérêt⁴⁸, y voient une manifestation de l'emprise polymorphe que les notables exercent sur la société, avant la vague de démocratisation des structures politiques, économiques et sociales. Elles mettent parfois en évidence la morgue de donateurs imbus de leur supériorité, qui pratiquent une charité voyante, capricieuse, autoritaire ou envahissante. Le mécénat scolaire ne présente pas toujours un tel visage, loin s'en faut. Il arrive – on le constate à Vieusart – qu'il soit discret, désintéressé, constant dans la durée, mais aussi respectueux de l'autonomie du personnel qu'il contribue à entretenir. Il est alors l'expression d'un « sens du devoir » qui peut

48. Entretien avec L. RAPHAËL et L. VAN CAMPENHOUDT, publié dans *Libres...pensées. Journalistes et chercheurs pour comprendre le social*, s. dir. L. VAN CAMPENHOUDT et Th. BOUTTE, Bruxelles, 2001, p. 147-153.

paraître désuet, à l'époque où nous sommes. Il n'empêche : il manifeste l'adhésion conséquente à une éthique « aristocratique », au sens positif du terme. En ce sens, « richesse oblige », non seulement sous la forme de dépenses de prestige, mais aussi par une attention aux besoins d'une collectivité encore sous-organisée, où les rares réalisations sociales dépendent de la bonne volonté de quelques individus.

Paul WYNANTS
professeur ordinaire aux FUNDP Namur
adresse de contact :
paul.wynants@fundp.ac.be

NDLR : Nous adressons nos vifs remerciements à la famille de Dorlodot qui a prêté des documents et fourni des renseignements.